

HUBERDEAU



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'HUBERDEAU
MRC DES LAURENTIDES

À la session ordinaire du Conseil de la Municipalité d'Huberdeau tenue le 13e jour du mois de mai 2020 à 15h02 par vidéoconférence. Sont présents à cette vidéoconférence : Madame Évelyne Charbonneau, mairesse et les conseillers (ère) suivants : Messieurs Donald Richard, Jean-François Perrier, Louis Laurier, Dean Brisson et Madame Fanny Véronique Couture. Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Monsieur Benoit Gratton, conseiller, se joint à la séance il est 15h13.

Tous formants quorum sous la présidence de Madame Évelyne Charbonneau, mairesse.

Assiste également à la séance, par vidéoconférence, Madame Guylaine Maurice, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Madame Évelyne Charbonneau, mairesse, constate le quorum à 15h02, déclare la séance ouverte et soumet l'ordre du jour aux membres du conseil.

ORDRE DU JOUR

- 1) Autorisation de la tenue de la séance à huis clos et de l'enregistrement de celle-ci.
- 2) Adoption de l'ordre du jour.
- 3) Ratification du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 avril 2020.
- 4) Ratification des déboursés.

AFFAIRES COMMENCÉES :

- 5) Dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'année 2019.
- 6) Installation d'un nouveau luminaire de rue.
- 7) Panneau faite attention à nos enfants.
- 8) Réduction de la vitesse sur le réseau routier.
- 9) Fin de la période de probation de Monsieur Benoit Prévost en date du 30 avril 2020.
- 10) Livraison épicerie.
- 11) Modification du calendrier des séances du conseil.
- 12) Période de questions.

AFFAIRES NOUVELLES :

- 13) Correspondance : Installation des luminaires de rues entre le 11 et le 15 mai prochain.
- 14) Modification du taux d'intérêt et du taux de pénalité à un taux inférieur au règlement 249-09 pour une période déterminée en raison de la pandémie Covid-19.
- 15) Avis de motion règlement 336-20 concernant la collecte et le transport des matières résiduelles.
- 16) Dépôt du projet de règlement 336-20 concernant la collecte et le transport des matières résiduelles.
- 17) Demande de prix pour l'installation d'un air climatisé à la bibliothèque.
- 18) Patrouille verte 2020 / achat d'accroche portes.

- 19) Demande de prix tamisage matériaux granulaires suite aux travaux sur la rue Principale.
- 20) Abattage d'un arbre dangereux sur le chemin du Lac-à-la-Loutre.
- 21) Cuisine Salle Louis Laurier / préparation de boîtes à lunch Club des petits-déjeuners.
- 22) Varia : a) Demandes de la commission scolaire (École Arc-en-ciel).
- 23) Période de questions.
- 24) Levée de la session.

RÉSOLUTION 98-20

AUTORISATION DE LA TENUE DE LA SÉANCE À HUIS CLOS ET ENREGISTREMENT DE CELLE-CI

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT le décret numéro 222-2020 du 20 mars 2020, le décret 388-2020 du 29 mars, le décret 418-2020 du 7 avril 2020, le décret 460-2020 du 15 avril, le décret 478-2020 du 22 avril, le décret 483-2020 du 29 avril 2020 et le décret 501-2020 qui prolongent cet état d'urgence jusqu'au 13 mai 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel 2020-029 émit le 26 avril 2020 stipulant que toute réunion, séance ou assemblée qui aura lieu en personne, y compris celle d'un organe délibérant, puisse se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux; lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et de la directrice générale/secrétaire-trésorière que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et la directrice générale/secrétaire-trésorière soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par vidéoconférence;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-François Perrier et résolu :

Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et la directrice générale/secrétaire-trésorière puissent y participer par vidéoconférence, que cet enregistrement soit diffusé sur le site internet de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 99-20

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur le conseiller Louis Laurier et résolu :

Que l'ordre du jour est adopté tel que modifié ajout au point 22 varia du point a).

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

Monsieur Benoit Gratton, conseiller, se joint à la séance il est 15h13.

RÉSOLUTION 100-20
RATIFICATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15
AVRIL 2020

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-François Perrier et résolu :

Que la secrétaire est exempté de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 avril 2020 les membres du conseil déclarant en avoir pris connaissance et renonçant à la lecture.

De plus que le procès-verbal de la séance du 15 avril 2020 est adopté tel que rédigé.

Résolutions 68-20 à 97-20 inclusivement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 101-20
RATIFICATION DES DÉBOURSÉS

La secrétaire soumet au conseil pour examen et considération les comptes suivants :

Chèques numéros 9631 à 9663 inclusivement, pour un montant de 21 442.23\$ et des comptes à payer au 13/05/2020 au montant de 11 043.11\$, ainsi que les chèques de salaire numéros 5359 à 5389 inclusivement pour un montant de 18 184.67\$.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Louis Laurier et résolu :

Que le conseil ratifie les déboursés tels que présentés.

COMPTES PAYÉS À APPROUVER

Numéros	Payé à	détails	Montant
9631	Bell Mobilité	Cellulaires avril 2020	138.28\$
9632	Hydro-Québec	Électricité garage 174.43 \$ Électricité caserne 438.84 \$ Électricité hôtel de ville 328.16 \$ Électricité parc & terrain tennis -11.12 \$ Électricité maison des jeunes -36.25 \$ Électricité patinoire 475.09 \$ Électricité hangar 119.32 \$ Électricité station de pompage 541.74 \$	2 030.21\$
9633	Loisirs Laurentides	Cotisation 2020-2021	80.48\$
9634	Morneau Shepell Ltée	Mutuelle de prévention avril 2020	76.42\$
9635	M.R.C. des Laurentides	Services télécom. 01/01/20 au 31/03/20 (hébergement des courriels, service zérospam 2020, interurbains, extensions téléphoniques, service 9-1-1)	464.54\$
9636	Bell Canada	Téléphone station de pompage Téléphone ordinateur eau potable	149.25\$
9637	Fédération Québécoise des Municipalités	Soutien gestion contractuelle, addenda (Appel d'offres génératrice)	629.11\$
9638	Lapierre Samuel	Frais déplacement	90.97\$
9639	N. Sigouin Infra-Conseils inc.	Service ingénierie	5 159.05\$
9640	Energies Sonic inc.	Diesel	154.82\$
9641	Nantel Pierre	Remboursement taxes (trop payé)	67.74\$
9642	Groupe Central - Service d'Alarme DCS	Système d'alarme station de pompage	419.66\$
9643	Hydro-Québec	Éclairage des rues & location de poteaux 630.38 \$ Électricité réservoir gravitaire 49.57 \$ Électricité puits aqueduc 87.90 \$	767.85\$
9644	Eurofins Environex	Analyses d'eau mars 2020	14.95\$
9645	Ministère du Revenu du Québec	DAS avril 2020	7 486.37\$
9646	M.R.C. des Laurentides	Constat 01/01/20 au 31/03/2020 Règlement systèmes d'alarme	15.00\$

9647	Receveur Général du Canada	DAS avril 2020	2 743.76\$
9648	Ville de Ste-Agathe-des-Monts	Ouverture dossiers cour municipale février/mars 2020 Frais annuel 2020 affiliation cour municipale	856.42\$
9649	Hydro-Québec	Électricité système soltek	20.93\$
9650	Morneau Shepell Ltée	Mutuelle de prévention mai 2020	76.42\$
5359-5389	Employés	Salaires avril 2020	18 184.67\$
TOTAL			39 626.90\$

COMPTES À PAYER À APPROUVER

Numéros	Payé à	détails	Montant
9651	Alain Brisebois	Décaper et cirer plancher salle Louis Laurier	350.00\$
9652	Carquest Canada Ltée	Réfecteurs autocollants, diesel exhaust fluide, lumières	330.96\$
9653	Creighton Rock Drill Limited	Lames au carbure, boulons, sabots	2 903.01\$
9654	Défi Sport Tremblant	Scie à chaîne, chaîne, lime	426.52\$
9655	Excavation Lionel Provost	Loader pour installation boîte 6 roues, location rétrocaveuse	1 465.93\$
9656	Hamster	Cartouche imprimante, papier à main, papier 8½X11	258.75\$
9657	Machineries Forget	Coude, pipe bushing, ressort com. bras poussée, chaîne convoyeur, roues dentées, palier à bride, roulement à bille, arbres, cylindre tendeur	1 205.49\$
9658	Matériaux R. McLaughlin inc.	Spray jaune, scie à métal, lames à métal, scie à métal, peinture signalisation blanc/jaune, gants	800.58\$
9659	PFD Avocats	Modification réglementaires, avis juridique	1 460.46\$
9660	Pièces d'Auto P.B. Gareau inc.	Raccord, bolt, boyau hydraulique	14.26\$
9661	Les Services d'Entretien St-Jovite	Antenne	15.65\$
9662	Service Routier S. Prévost	Changement huile, graissage, réparer chaîne sableuse 10 roues	1 046.27\$
9663	Visa Desjardins	Crème à café, essence, timbres, courrier recommandé, produits nettoyeurs, abonnement mensuel zoom	765.23\$
TOTAL			11 043.11\$

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

Je soussignée, certifie qu'il y a des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut décrites ont été projetées.

Karine Maurice-Trudel
Directrice générale/secrétaire-trésorière adjointe.

RÉSOLUTION 102-20
DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR
EXTERNE POUR L'ANNÉE 2019

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-François Perrier et résolu :

Que la mairesse fait dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier 2019 et informe les citoyens que celui-ci est disponible pour consultation.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 103-20
INSTALLATION D'UN NOUVEAU LUMINAIRE DE RUE

ATTENDU QUE lors de la séance du 15 avril il a été proposé que des demandes de prix soient faites pour l'installation d'un nouveau luminaire de rue à l'intersection du chemin de la Rouge et du chemin du Lac-à-la-Loutre.

ATTENDU QU'une offre a été reçue pour un luminaire solaire et une offre pour un luminaire électrique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Louis Laurier et résolu :

Qu'étant donné le coût et que cette dépense n'était pas prévue au budget que la décision soit reportée en 2021.

Monsieur Dean Brisson, conseiller n'étant pas en accord avec cette proposition, il demande à Madame Évelyne Charbonneau, mairesse de procéder au vote :

4 membres du conseil sont pour cette proposition et 3 contre, la résolution est donc adoptée à la majorité des membres du conseil.

Fournisseur	Prix	Autre
Vision Solaire	5 570,00\$	Poteau non compris
J.M. Léonard électricien	949.35\$	Fourniture du luminaire seulement, l'installation et le branchement doit se faire par Hydro-Québec

Adoptée à la majorité des membres du conseil.

RÉSOLUTION 104-20
PANNEAU FAITE ATTENTION À NOS ENFANTS

ATTENDU QUE lors de la séance du 15 avril il a été proposé que des demandes de prix soient faites la fourniture de panneaux attention à nos enfants;

ATTENDU QUE 2 offres ont été reçues;

ATTENDU QUE le conseil ne dispose pas de l'information concernant le nombre de panneaux requis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Donald Richard et résolu :

Que ce sujet soit reporté à une prochaine séance.

Fournisseurs	10 panneaux 600mm x 600mm	Manchon	Poteau	Total
Signal services inc.	21.80\$ chacun	13.20\$ chacun	23.60\$	58.60\$
Martech inc.	26.50\$\$	12.40\$	24.80\$	63.80\$

Prendre note que des frais de transport s'appliquent selon le poids de la commande.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉDUCTION DE LA VITESSE SUR LE RÉSEAU ROUTIER

Dossier à suivre, aucune décision prise pour l'instant.

RÉSOLUTION 105-20

FIN DE LA PROBATION DE MONSIEUR BENOIT PRÉVOST EN TANT QUE CHAUFFEUR/OPÉRATEUR/MANOEVRE

CONSIDÉRANT QUE la période de probation de Monsieur Benoit Prévost se terminait le 30 avril 2020;

CONSIDÉRANT QUE le conseil est satisfait du travail accompli par Monsieur Benoit Prévost pour le compte de la municipalité depuis son entrée en fonction le 28 octobre 2020 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-François Perrier et résolu :

De confirmer l'emploi permanent de Monsieur Benoit Prévost en tant que chauffeur/opérateur/manœuvre et ce à compter du 1^{er} mai 2020. Monsieur Benoit Prévost sera admissible aux avantages sociaux à compter du 1^{er} juin 2020 (assurance collective et régime de retraite), en ce qui concerne les autres avantages mentionnés au contrat de travail la date effective d'admissibilité sera le 1^{er} mai 2020.

Madame Évelyne Charbonneau, mairesse, est autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité d'Huberdeau le contrat de travail relatif à cet engagement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 106-20

LIVRAISON D'ÉPICERIE

ATTENDU QUE depuis le 27 mars 2020 la municipalité offre le service de livraison d'épicerie 2 fois semaines aux personnes de 70 ans et plus, ou les personnes en quarantaine et dans l'incapacité de faire leur épicerie;

ATTENDU les nouvelles mesures de déconfinement applicable aux personnes de 70 ans et plus ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Benoit Gratton et résolu :

Que le service de livraison d'épicerie soit offert une fois semaine, jusqu'à la fin juin 2020, décision à revoir advenant la nécessité de prolonger au-delà du mois de juin.

Messieurs Jean-François Perrier et Donald Richard, conseillers poursuivront la livraison jusqu'à la fin mai, Monsieur Dean Brisson, conseiller et Madame Fanny Véronique Couture, conseillère, assureront la livraison durant le mois de juin.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 107-20

MODIFICATION DU CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL

ATTENDU QUE lors de la séance extraordinaire du 7 avril 2020, le calendrier des séances du conseil a été modifié afin de permettre la tenue des séances du conseil le deuxième mercredi du mois à 15 heures tant et aussi longtemps que les rassemblements de personnes dus à la pandémie COVID-19 ne seront autorisés et que la loi le permettra;

ATTENDU QUE le conseil désire modifier à nouveau le calendrier des séances afin de tenir les séances selon le calendrier adopté en décembre 2019 soit la tenue des séances le deuxième mardi à 19h;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Donald Richard et résolu :

Que le calendrier des séances du conseil est modifié de la façon suivante : à compter de la séance du mois de juin 2020, les séances se teindront le 2^e mardi du mois à 19h.

Adoptée à la majorité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 108-20

MODIFICATION DU TAUX D'INTÉRÊT ET DU TAUX DE PÉNALITÉ / RÈGLEMENT 249-09

ATTENDU QUE lors de la séance du 15 avril 2020 le conseil a adopté le règlement 335-20, lequel modifie le règlement 249-09 ayant pour objet d'établir les modalités de paiement de toutes les taxes et compensations;

ATTENDU QUE ce règlement permet « en cas de force majeure (pandémie, sinistre, etc.) au conseil par résolution de décreté pour une période déterminée, un taux d'intérêt ainsi qu'un taux de pénalité inférieur aux taux prévus au règlement 249-09;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Donald Richard et résolu :

Que le conseil décrète un taux d'intérêt ainsi qu'un taux de pénalité dû au retard des 4 premiers versements de paiement des taxes et créances impayées pour l'année 2020 à 0%, et ce jusqu'au 31 juillet 2020.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 109-20

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 336-20 CONCERNANT LA COLLECTE ET LE TRANSPORT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Avis de motion est par la présente donné par Monsieur le conseiller Jean-François Perrier de la présentation à une séance subséquente d'un règlement concernant la collecte et le transport des matières résiduelles. Il établit les conditions et modalités des services offerts par la Municipalité et détermine les obligations des propriétaires et occupants quant à la gestion de leurs matières.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 110-20

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 336-20 CONCERNANT LA COLLECTE ET LE TRANSPORT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Il est proposé par Monsieur le conseiller Donald Richard et résolu :

Que le conseil confirme le dépôt du projet de règlement numéro 336-20 règlement concernant la collecte et le transport des matières résiduelles. Lequel établit les conditions et modalités des services offerts par la Municipalité et détermine les obligations des propriétaires et occupants quant à la gestion de leurs matières.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 111-20

DEMANDE DE PRIX POUR L'INSTALLATION D'UN AIR CLIMATISÉ À LA BIBLIOTHÈQUE

ATTENDU QUE lors de la préparation du budget 2020, il a été prévu de faire installer un air climatisé dans la bibliothèque;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Donald Richard et résolu :

Que le conseil autorise la directrice générale à faire un appel d'offres sur invitation pour la fourniture et l'installation d'un air climatisé pour la bibliothèque. Le conseil autorise également la directrice générale à faire effectuer les modifications électriques nécessaires à cette installation.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 112-20

PATROUILLE VERTE 2020 / ACHAT D'ACCROCHE PORTE

ATTENDU QUE lors de la séance du 10 décembre 2019 l'offre de services pour la patrouille verte de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge (RIDR) a été acceptée;

ATTENDU QU' étant donné la pandémie de la Covid-19, une visite de porte-à-porte avec rencontre des résidents n'est plus possible;

ATTENDU QUE la collecte des matières organiques débutera le 22 mai prochain;

ATTENDU QU' il est important de sensibiliser les citoyens et de les encourager à participer à la collecte des matières organiques;

ATTENDU QUE des outils de sensibilisation pourraient être distribués :

- Accroche-porte qui rappelle les consignes pour une bonne utilisation du bac brun;
- Des accroche-bacs qui indiquent si certaines matières n'ont pas leur place dans le bac brun.

ATTENDU QUE la MRC des Laurentides offre de payer les frais de graphisme afin d'adapter les outils à notre municipalité et que la municipalité n'assumerait que les frais d'impression, lesquels sont estimés à 0,20\$ à 0,25\$ la copie.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-François Perrier et résolu :

Que le conseil autorise l'achat de 515 accroche-portes puisqu'il traite exclusivement des matières organiques et peut encourager les citoyens à participer à la collecte.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 113-20

DEMANDE DE PRIX TAMISAGE MATÉRIAUX GRANULAIRES SUITE AUX TRAVAUX SUR LA RUE PRINCIPALE

ATTENDU QUE lors de la préparation du budget 2020, un montant a été prévu pour effectuer le tamisage des matériaux granulaires obtenus suite aux travaux sur la rue Principale;

ATTENDU QUE le gravier obtenu suite à ce tamisage sera épandu sur les chemins de gravier de la municipalité;

ATTENDU QUE 2 demandes de prix ont été faites sur invitation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-François Perrier et résolu :

Que l'offre reçue de Les Bois Rond en date du 30 mars 2020 est retenue, celle-ci étant la plus basse et conforme à la demande.

Que la directrice générale est autorisée à transmettre à l'entrepreneur cette résolution qui fera office de contrat.

Fournisseur	Prix / Tm	Transport
Les Bois Rond (Michel Proulx)	3.00\$	inclus
Gilbert P. Miller & Fils ltée	3.00\$	500\$

Adoptée à la majorité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 114-20

ABATTAGE D'UN ARBRE DANGEREUX SUR LE CHEMIN DU LAC-À-LA-LOUTRE

ATTENDU QU'une demande a été acheminée au conseil concernant la détermination de la limite du chemin du Lac-à-la-Loutre et de la propriété du 142 chemin du Lac-à-la-Loutre, afin de déterminer l'emplacement d'arbres dangereux et malades;

ATTENDU QU'une demande de prix a été faite auprès de la compagnie d'arpentage ayant effectué le certificat de localisation du 142 chemin du Lac-à-la-Loutre, afin de préparer un plan montrant les arbres le long de l'emprise en façade du 142, chemin du Lac-à-la-Loutre;

ATTENDU QUE l'offre de service reçu le 7 mai 2020 de Murray-Maltais et Associés, arpenteur géomètre est de 600\$ plus taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Louis Laurier et résolu :

Que le conseil autorise la directrice générale à contacter le propriétaire du 142, chemin du Lac-à-la-Loutre afin de convenir d'une entente par laquelle, le propriétaire du 142, chemin du Lac-à-la-Loutre autorise l'abattage de l'arbre dangereux et l'octroi d'un mandat pour faire préparer un plan déterminant l'emplacement des arbres le long de l'emprise en façade du 142, chemin du Lac-à-la-Loutre et par laquelle il s'engage à

assumer la moitié des frais de localisation ainsi qu'à assumer l'ensemble des frais d'abattage advenant que ce plan démontre que l'arbre dangereux est sur sa propriété. Une vérification auprès d'Hydro-Québec devra être faite afin de voir s'il est de leur responsabilité de faire ces travaux avant d'entamer des procédures.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

**CUISINE SALLE LOUIS LAURIER / PRÉPARATION BOÎTES À LUNCH
CLUB DES PETITS-DÉJEUNERS**

Cette demande n'étant plus pertinente ce sujet n'a pas été traité durant la séance.

**RÉSOLUTION 115-20
DEMANDE DE L'ÉCOLE ARC-EN-CIEL**

ATTENDU QUE le directeur de l'école Arc-en-ciel a communiqué avec la mairesse afin de demander s'il était possible au personnel de la municipalité de procéder à certains travaux dans la cour de l'école;

- Épandage de paillis et nivelage du terrain de soccer.

ATTENDU QU'après vérification avec le directeur des travaux publics celui-ci informait la mairesse qu'il serait possible d'effectuer le tout sans nuire aux travaux de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-François Perrier et résolu :

Que les employés de voirie sont autorisés à effectuer les travaux d'épandage de paillis et de nivelage du terrain de soccer dans la cour de l'école Arc-en-ciel.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

**RÉSOLUTION 116-20
LEVÉE DE LA SESSION**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Louis Laurier et résolu :

Que la session soit levée, il est 16h43.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

Guylaine Maurice,
Directrice générale/secrétaire-trésorière.

Je, Évelyne Charbonneau, mairesse atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Évelyne Charbonneau, mairesse.